



BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 12 JUIN 2023 / N° 01-2023

Présidence : Corinne Cipolla

Secrétaire communale adjointe : Caroline Savioz, Adjointe

Lieu : Salle polyvalente Troistorrents

Début : 20h15

Fin : 21h55

Excusés :

Maret Marianne, Chessex Lysiane, Chessex Guy, Dubosson Pierre-Maurice, Dubosson Florian, Dubosson Grégoire, Christe Jean, Dubosson Jean-Marc, Donnet-Monay Michel, Donnet-Monay Eric, Michaud Delphine, Michaud Jacques.

Présents : 64 personnes

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
2. ORDRE DU JOUR	2
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 12 DECEMBRE 2022	2
4. RAPPORT DE LA PRESIDENTE	2
5. LECTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA BOURGEOISIE	3
6. LECTURE DU RAPPORT DE CONTROLE PAR LA FIDUCIAIRE	8
7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA BOURGEOISIE	8
8. ACHAT D'UN CHARGEUR TÉLESCOPIQUE D'OCCASION	8
9. ACHAT D'UN CÂBLE-GRUE D'OCCASION EN PARTENARIAT AVEC LE TRIAGE DES DENTS DU MIDI	9
10. RÉNOVATION DE L'AUBERGE DE LA BOURGEOISIE	10
11. PROLONGATION DU DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE ÉNERGÉTIQUE DU VALLON DE MORGINS SA (CEVM SA)	12
12. DIVERS	14

Préambule

Au nom du Conseil communal, Madame la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 1^{ère} Assemblée primaire bourgeoisiale de l'année 2023. Elle informe que ce sont maintenant les bulletins verts qui devront être utilisés pour voter. Les personnes excusées étant les mêmes qu'à l'Assemblée primaire municipale, ces dernières ne sont donc pas citées à nouveau.

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Madame la Présidente propose de nommer Messieurs Alain Berthoud et Irénée Dubosson en qualité de scrutateurs. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Madame la Présidente remercie ces deux personnes d'avoir accepté cette tâche.

2. ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'Assemblée primaire bourgeoisiale de ce soir, soit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 12 décembre 2022.
2. Rapport de la Présidente.
3. Lecture des comptes de l'exercice 2022 de la Bourgeoisie.
4. Lecture du rapport de contrôle.
5. Approbation des comptes.
6. Achat d'un chargeur télescopique d'occasion :
 - acceptation d'un crédit budgétaire de CHF 119'900.- TTC.
7. Achat d'un câble-grue d'occasion en partenariat avec le Triage des Dents du Midi :
 - acceptation d'un crédit budgétaire de CHF 206'245.50 TTC.
8. Rénovation de l'Auberge de la Bourgeoisie :
 - acceptation d'un crédit budgétaire d'investissement de CHF 315'614.85 TTC,
 - acceptation d'un crédit budgétaire d'entretien de CHF 195'637.05 TTC.
9. Prolongation du droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA (CEVM) : présentation et acceptation.
10. Divers.

Cet ordre du jour est accepté sans remarque. Madame la Présidente déclare l'Assemblée primaire bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 12 DECEMBRE 2022

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire bourgeoisiale du 12 décembre 2022, publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition au Greffe municipal, n'est pas demandée et celui-ci ne soulève aucune question. Il est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à son auteur, le Secrétaire communal, Monsieur Eric Donnet-Monay.

4. RAPPORT DE LA PRESIDENTE

L'exercice 2022 se termine officiellement en juin avec la présentation des comptes. Au niveau de l'entretien des forêts de protection, la Bourgeoisie possède un contrat avec le Canton et la Confédération qui indemnisent les surfaces exploitées. Depuis 2020, 40 hectares sont ainsi traités. En 2022, notre service forestier a exploité 4'000 m³ de bois, dont 2'300 m³ de bois de service pour les scieries, 1'500 m³ de bois d'énergie et 200 m³ de bois pour diverses constructions. Le volume de bois d'énergie vendu pour le chauffage à distance de Morgins s'est monté à 5,3 Mio de KWh et à près de 700'000 KWh pour Troistorrents, pour un montant total encaissé de CHF 322'000.

Plusieurs travaux ont été réalisés par le service forestier de la Bourgeoisie en faveur de la Commune, notamment la construction d'un caisson forestier sur la route des Têtes, divers travaux de déneigement, d'entretien des torrents et des chemins ainsi que des interventions pour les plantes invasives.

Le service forestier de la Bourgeoisie de Troistorrents collabore avec les triages voisins, surtout pour le câblage des bois et les échanges de personnel. Il effectue également de nombreux mandats pour les forêts situées sur la commune de Monthey, pour le Canton ainsi que des privés.

Concernant le personnel, l'année 2022 a enregistré plusieurs accidents, dont deux ont nécessité l'intervention de la Rega. Fort heureusement, les employés concernés se sont remis de leur accident, mais cela doit nous rappeler combien ce métier est dangereux. A ce titre, notre garde forestier collabore avec le responsable de santé et sécurité communal ainsi qu'avec la SUVA afin de s'assurer que les procédures mises en place permettent de garantir la sécurité des collaborateurs.

Deux apprentis ont terminé avec succès leur CFC en 2022 et un nouvel employé a été engagé en fixe en août. Au 31 décembre 2022, le service forestier comptait ainsi un garde forestier, six collaborateurs fixes, un apprenti. Selon les besoins, l'effectif a été complété par des saisonniers.

En 2022, la réflexion sur la fusion de notre service forestier avec le triage des Dents du Midi s'est poursuivie. La Commune de Monthey s'est tournée vers notre triage afin de mettre en place une collaboration plus soutenue. Ceci sera intégré aux réflexions sur la fusion.

Madame la Présidente remercie notre Garde forestier, Monsieur Hilaire Dubosson ainsi que l'ensemble des collaborateurs du service forestier pour leur travail et leur engagement au service de notre Bourgeoisie et de nos forêts.

Enfin, la recherche d'une nouvelle gérance pour l'Auberge de la Bourgeoisie ainsi que l'organisation de la 1^{ère} journée des bourgeois ont également occupé le Conseil communal durant l'année 2022.

Madame la Présidente clôt ce rapport en remerciant la Commission bourgeoisiale qui s'est réunie à 4 reprises en 2022 avec des ordres du jour relativement chargés.

5. LECTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA BOURGEOISIE

En préambule, Madame la Présidente communique à l'Assemblée les informations ci-dessous :

- Pendant la durée de convocation de l'Assemblée primaire bourgeoisiale, les comptes sont déposés au Greffe municipal et demeurent à disposition des citoyens jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée (Art.15 al.1 LCo).
- L'intégralité des comptes est disponible au format électronique sur le site internet de la Commune sous l'onglet : *Bourgeoisie -> Comptes et budgets*
- Les comptes tels que présentés dans le journal communal sont sous forme de récapitulatifs pour une lecture simplifiée et pour mettre en évidence les chiffres clés et les indicateurs financiers.

La parole est donnée à Monsieur Grégoire Parchet, Chef du service Finances et administration, pour une lecture commentée des comptes de l'exercice 2022 selon le nouveau modèle comptable MCH2. Il fait une brève parenthèse pour remercier toute l'équipe des Finances de l'Administration communale de leur précieuse collaboration et leur engagement remarquable.

1) Présentation des chiffres clés :

CHIFFRES CLES

EXCEDENT DE REVENUS 11'072

MARGE D'AUTOFINANCEMENT 394'534

INVESTISSEMENTS NETS 100'937

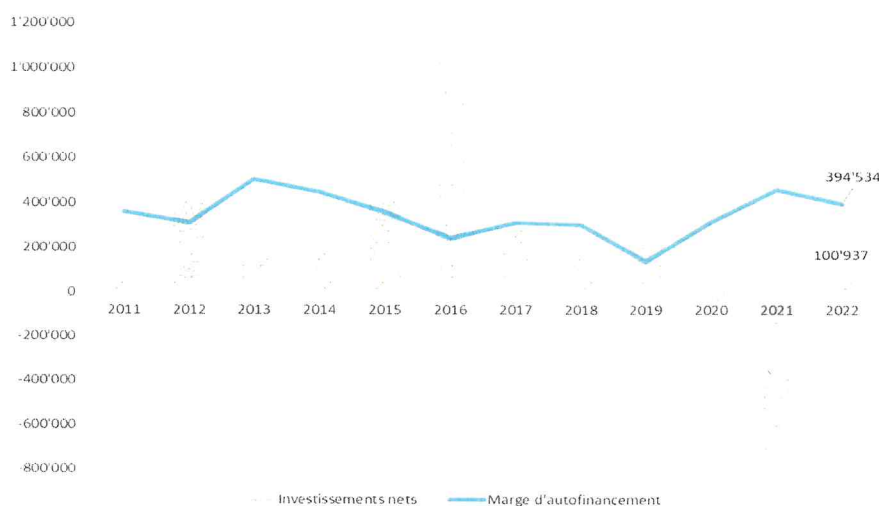
EXCEDENT DE FINANCEMENT 293'597



Fortune

3'631'045

Le résultat du compte de fonctionnement avant les amortissements comptables est de CHF 394'534 (marge d'autofinancement). Après l'enregistrement des amortissements comptables, le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 11'072. Les investissements nets réalisés de CHF 100'937 correspondent à 27% des montants budgétisés. Par conséquent, l'excédent de financement dégagé, à savoir la marge d'autofinancement moins les investissements nets, s'élève à CHF 293'597. Il ne s'agit pas là de dette étant donné que la Bourgeoisie n'est pas endettée, mais plutôt d'une augmentation de son patrimoine financier, donc de ses disponibilités. La fortune de la Bourgeoisie s'élève à CHF 3'631'045 au 31.12.2022.



**Financement
2011 - 2022**

170%

Dans le graphique ci-dessus, les montants dépassant la ligne bleue représentent des investissements via un emprunt, ceux en dessous sont des investissements autofinancés.

Il est opportun de rappeler ici le degré d'autofinancement des investissements sur une longue durée. En 12 ans, la Bourgeoisie a financé l'intégralité de ses investissements et s'est constitué un coussin financier confortable qui lui permet d'investir davantage (degré d'autofinancement de 170%).

2) Indicateurs financiers :

Ils ne sont pas présentés pour les comptes de la Bourgeoisie car il n'existe pas de dispositions légales en la matière. De plus, ils ne sont pas tous applicables, notamment le taux d'endettement net ou l'endettement net par habitant.

3) Présentation du compte de résultats :

		Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
COMPTE DE RÉSULTATS				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	-	1'891'758	1'868'870	1'801'939
Revenus financiers	+	2'348'824	1'976'900	2'196'473
Marge d'autofinancement	=	457'067	108'030	394'534
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+	457'067	108'030	394'534
Amortissements planifiés	-	289'768	263'500	208'738
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	31'057	-	24'724
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	-	-	-
Attribution au capital propre	-	-	-	150'000
Excédent de charges	=	-	155'470	-
Excédent de revenus	=	136'242	-	11'072

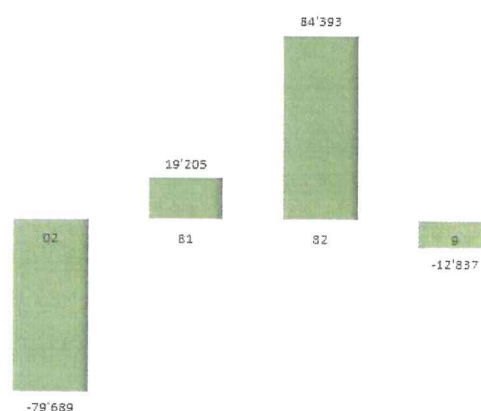
Pour les comptes 2022, on voit que la marge d'autofinancement est en augmentation par rapport au budget 2022. Il s'agit là de l'application du principe de prudence lors de l'élaboration des budgets, les revenus du service ayant été évalués de façon prudente. Les charges financières ont été maîtrisées et sont à la baisse.

Une nouveauté 2022 concerne le poste "Attribution au capital propre" : il s'agit d'une réserve de politique budgétaire afin de constituer un fonds pour couvrir de futurs déficits.

4) Répartition des charges et des revenus selon la classification fonctionnelle :

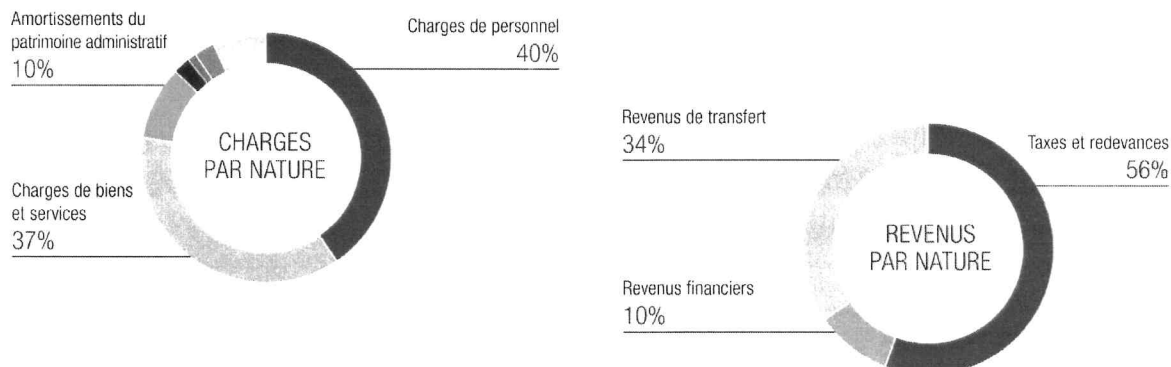
CHARGES	Montants	%
02 Services généraux	104'149	4.8 %
81 Agriculture	8'752	0.4 %
82 Sylviculture	1'873'723	85.7 %
9 Finances	198'777	9.1 %
Total	2'185'402	100.0 %

REVENUS	Montants	%
02 Services généraux	24'460	1.1 %
81 Agriculture	27'957	1.3 %
82 Sylviculture	1'958'116	89.1 %
9 Finances	185'940	8.5 %
Total	2'196'473	100.0 %



Le graphique de droite montre le résultat (excédent de charges ou excédent de revenus) par rapport aux 4 dicastères présentés sur le tableau de gauche.

5) Répartition des charges et des revenus selon la classification par nature :



6) Crédits supplémentaires – compte de résultats

Montants supérieurs au budget de 50'000 (art. 84, al.4, OGFCo)

Comptes	Libellés	Budget	Comptes	Ecart
820.3101.00	Matériel d'exploitation	27'000	87'166	60'166
820.3130.00	Prestations de services de tiers	385'000	437'345	52'345

En lien avec une nouvelle ordonnance sur la gestion financière des communes, l'Assemblée primaire est informée des crédits supplémentaires supérieurs à CHF 50'000 décidés par le Conseil communal. Deux comptes sont impactés, le matériel d'exploitation (achat de casques non prévu) et les prestations de services de tiers (+32% augmentation sur les revenus de l'activité du service forestier, donc forcément une augmentation des charges liées à l'activité).

Monsieur Grégoire Parchet cède la parole à Madame la Présidente pour la partie investissements.

7) Présentation du compte des investissements :

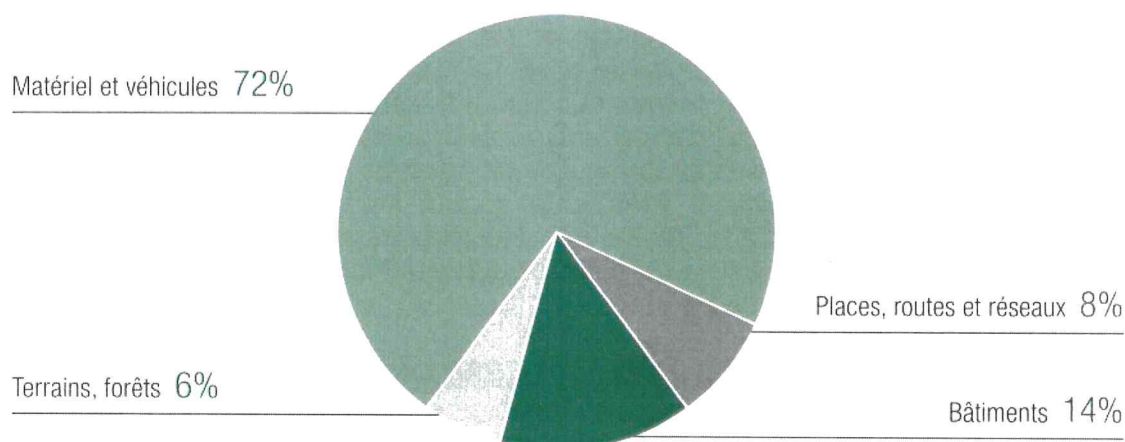
	Dépenses	Recettes	Net
0 Administration générale	67 639	45 170	22 469
Entretien routes bourgeoisiales	53 141	45 170	
Entretien bâtiments (Fécon)	14 498		
8 Economie publique	78 468	-	78 467
Acquisition forêts	6 000		
Service forestier-grue chargement	72 468		

0 Administration générale

- Recette de CHF 45'170 représente la participation communale à l'entretien des routes bourgeoisiales.

8 Economie publique

- Dépense de CHF 72'468 pour l'acquisition d'un véhicule pour le service forestier.



	Dépenses	Recettes	Net
TOTAL INVESTISSEMENTS	146 107	45 170	100 937

8) Investissements non réalisés :

<i>Etude écoles</i>	30 000
<i>Etude routes</i>	20 000
<i>Projet pâturage boisé</i>	50 000
<i>Réfections routes d'alpage</i>	50 000
<i>Réfections dépôt forestier</i>	175 000

- Etude écoles : en suspens, reportée sur 2023 en raison de l'étude en cours sur le développement des infrastructures publiques.
- Etude routes : report suite à la décision de donner un mandat d'étude pour toute la vallée, y compris Monthey, concernant les routes bourgeoisiales et forestières.
- Projet pâturage boisé : étude non finalisée, report sur 2023.
- Réfections routes d'alpage : en lien avec l'étude sur les routes citée précédemment.
- Réfections dépôt forestier : reporté en raison d'analyses complémentaires, ayant dû être effectuées.

En guise de conclusion, Madame la Présidente confirme de bons résultats financiers pour la Bourgeoisie de Troistorrents qui ont permis l'attribution d'une réserve budgétaire de CHF 150'000 et le maintien d'une dette nulle grâce à un excédent de financement. La fortune de la Bourgeoisie se monte ainsi à CHF 3'631'045 au 31.12.2022. Cette situation permettra de faire face aux futurs investissements à venir et notamment aux crédits soumis au vote de l'Assemblée primaire dans la suite de cette séance.

Au terme de la présentation, il est pris note et répondu aux questions suivantes :

- ✓ Contrairement aux comptes de la Commune, je constate une baisse régulière des charges financières, à quoi est-elle due ? Est-ce le signe d'une meilleure gestion ?

Madame la Présidente répond par la négative. La principale différence vient du fait que la Bourgeoisie ne doit pas faire face à une progression démographique qui induit une augmentation constante des charges. De plus, elle subit moins de contraintes administratives que la Commune et est soumise à moins de charges liées, sur lesquelles la Commune a peu de prise. La maîtrise des charges est donc plus aisée. Toutefois, à ce jour, le personnel communal assure de nombreuses tâches pour la Bourgeoisie. A l'avenir, d'importants projets pourraient voir le jour et nécessiter de nouveaux engagements ou l'attribution de mandats externes qui augmenteraient ainsi les charges. Madame la Présidente conclut en précisant que le même Conseil communal agissant à la fois pour la Municipalité et la Bourgeoisie, il n'y a pas de distinction dans la manière de gérer les dossiers entre ces deux entités.

6. LECTURE DU RAPPORT DE CONTROLE PAR LA FIDUCIAIRE

Le rapport de la fiduciaire Nofival SA est lu par son représentant, Monsieur Gaëtan Brigante. Il confirme que les comptes sont conformes et recommande de les accepter.

7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA BOURGEOISIE

Les comptes de l'exercice 2022 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée primaire bourgeoisiale.

Madame la Présidente remercie la fiduciaire Nofival SA, Monsieur Grégoire Parchet et l'ensemble des collaborateurs du service Finances et administration pour leur travail conséquent tout au long de l'année.

8. ACHAT D'UN CHARGEUR TÉLESCOPIQUE D'OCCASION

En préambule et en toute transparence, Madame la Présidente expose la situation liée aux manquements dans le processus de validation des crédits soumis lors de cette Assemblée primaire. En effet, étant donné qu'ils dépassent les compétences du Conseil communal, ces derniers auraient dû être acceptés au préalable lors de l'Assemblée primaire ordinaire de décembre 2022, avant l'approbation du budget 2023. Ces projets ont bel et bien été intégrés au budget présenté lors de l'Assemblée primaire et ont donc été acceptés sur le principe, mais ils auraient dû faire l'objet de points distincts à l'ordre du jour. Ceci n'ayant pas été fait, c'est la raison pour laquelle ces points sont soumis ce soir à l'approbation de l'Assemblée primaire.

Pour la suite, Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan. Il présente le nouveau chargeur télescopique que le service forestier souhaite acquérir : un Manitou de 2022 avec une benne de 3 m³, plus rapide que l'actuel, pour un montant de CHF 119'900 TTC. En cas d'acceptation, le véhicule actuel, soit un Merlo de 2012 avec une benne de 2,5 m³, sera vendu à la Commune, pour le secteur des Travaux publics, pour un montant de CHF 30'000, expertisé et sans garantie.

Il est pris note et répondu aux questions suivantes :

- ✓ Etes-vous en train de dire que les collaborateurs des travaux publics travaillent plus lentement ?

Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan répond qu'en aucune façon il ne permettrait une telle remarque. Il s'agit simplement du fait que le travail est différent et

donc les besoins également. Après un test par le secteur des Travaux publics, ce véhicule serait plus adapté pour leur service, notamment pour des tâches de déneigement.

- ✓ Est-ce que cela vaut la peine d'acheter un véhicule d'occasion, qui sera très demandé ? Il faudrait un véhicule qui tienne la route.

Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan répond qu'il est question d'un véhicule d'occasion de 2022, arrivé neuf au service forestier et utilisé uniquement durant les mois de test.

- ✓ Quelle est sa valeur à neuf ?

Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan répond qu'il faut compter environ CHF 150'000 pour un véhicule neuf.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote pour l'approbation de ce crédit budgétaire d'investissement de CHF 119'900 TTC pour l'achat de ce chargeur télescopique. L'Assemblée primaire accepte ce crédit à l'unanimité.

9. ACHAT D'UN CÂBLE-GRUE D'OCCASION EN PARTENARIAT AVEC LE TRIAGE DES DENTS DU MIDI

Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan présente le nouveau câble-grue, un Koller 602 de 2020, avec un camion pour le tracter et équipé d'un container pour le matériel d'exploitation. Ce véhicule serait acquis en partenariat avec le triage des Dents du Midi pour un montant de CHF 412'491 TTC, dont CHF 206'245.50 TTC à la charge du service forestier de la Bourgeoisie (valeur à neuf environ CHF 565'000).

Une opportunité s'est offerte de vendre l'ancien câble-grue, un Koller 307 de 2016, acheté d'occasion en 2019, à un négociant pour CHF 160'000 TTC.

Un montant de CHF 150'000 avait été inscrit au budget 2023 en prévision d'une telle opportunité.

Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan prend note et répond aux questions suivantes :

- ✓ Est-ce que ce véhicule est plus rapide ?

Ce véhicule a une capacité bien meilleure que l'ancien. Il est 2 fois plus puissant. Il permet un meilleur traitement des arbres abattus. C'est un bon investissement, visionnaire par rapport à notre rapprochement avec le triage forestier voisin.

- ✓ Faut-il un permis camion pour le conduire ?

Ce véhicule est équipé d'une plaque agricole, il n'est donc pas nécessaire d'avoir un tel permis.

- ✓ Est-ce que la Ville de Monthey est entrée en discussion par rapport à cet investissement ?

Pour l'instant, la Ville de Monthey n'a pas été intégrée dans la discussion. Dans le cas d'un rassemblement des triages, une répartition sera discutée à ce moment-là, sur les équipements que chacun amènerait dans la fusion.

- ✓ Dans un premier temps, pouvez-vous le louer ?

Oui, avec les ouvriers, comme cela se fait déjà avec la machine actuelle.

- ✓ Ce véhicule appartient à la Commune ou à la Bourgeoisie, ou aux deux ?

Il appartient à la Bourgeoisie en partenariat avec le triage des Dents du Midi. La Commune n'a rien à voir dans cet investissement.

- ✓ Et en cas de casse ?

Une répartition des frais entre les deux triages concernés sera faite, probablement via une convention. Etant donné que nous parlons de fusion future, il faut prévoir la possibilité de mutualiser ces investissements. Selon l'expérience d'autres triages, ce genre d'investissement doit être justement rentable et donc utilisé. D'ailleurs, le service forestier qui nous vend le véhicule en était enchanté mais n'avait pas la nécessité d'une telle machine.

- ✓ Je ne suis pas contre cette acquisition, mais il faudrait que les choses soient claires en cas de casse afin de savoir qui prend en charge les frais.

Une répartition au prorata des heures sera faite, ces détails sont protocolés. Cet achat est un pas en avant concernant le futur rapprochement du triage forestier de la vallée.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote pour l'approbation de ce crédit budgétaire d'investissement de CHF 206'245.50 TTC pour l'achat de ce câble-grue. L'Assemblée primaire accepte ce crédit à l'unanimité.

10. RÉNOVATION DE L'AUBERGE DE LA BOURGEOISIE

En préambule, Madame la Présidente Corinne Cipolla précise que, concernant l'Auberge de la Bourgeoisie, il est question de patrimoine financier et non pas administratif. La loi n'est pas très claire au sujet des crédits liés au patrimoine financier, mais pour la forme et pour être sûrs, il a été décidé de suivre la même ligne que pour le patrimoine administratif qui semble être le plus pertinent, soit la soumission de ce point au vote de l'Assemblée primaire dans la mesure où le montant dépasse la compétence du Conseil communal.

Le Conseiller communal Roland Tagan présente les différentes étapes du projet de rénovation de l'Auberge de la Bourgeoisie ainsi que le détail des deux crédits budgétaires à accepter, à savoir CHF 315'614.85 de crédit d'investissement et CHF 195'637.05 de crédit d'entretien.

Rénovation Auberge Bourgeoisie

Travaux de rénovation

- Toilettes au sous-sol
- Surface totale du restaurant située au rez-de-chaussée
- Cuisine professionnelle et ses annexes situées au 1er étage
- Salle de la Bourgeoisie
- Couloirs de communication

Installation électrique	CHF	32'000.00
Installation de ventilation	CHF	10'000.00
Installation sanitaire	CHF	20'000.00
Travaux de plâtrerie et de peinture	CHF	72'000.00
Travaux de menuiserie	CHF	85'000.00
Travaux de revêtement de sol	CHF	21'000.00
Travaux de carrelage	CHF	5'000.00
Travaux de nettoyage de fin de travaux	CHF	7'000.00
Etude et pose signalétique	CHF	3'000.00
Aménagement et décoration	CHF	6'000.00
Sous-total	CHF	281'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 5 %)	CHF	13'050.00
Total HT	CHF	274'050.00
Mandat d'architecture	CHF	19'000.00
Total final HT	CHF	293'050.00
TVA 7.7 %	CHF	22'564.85
Total général final travaux de rénovations (TTC)	CHF	315'614.85

→ **Crédit budgétaire d'investissement à approuver:** CHF 315'614.85

→ **Montant inscrit au budget 2023:** CHF 200'000



Rénovation Auberge Bourgeoisie

Travaux d'entretien

- Problèmes de fuites d'eau du réseau de distribution intérieure et des canalisations extérieures en lien avec les eaux pluviales et les égouts
→ 4 sinistres déclarés à l'assurance, en attente d'une décision officielle sur les montants couverts
- Mise aux normes «feu» de la cage d'escaliers

Rapport Diagnostic amiante	CHF	2'000.00
Assainissement conduites intérieures d'eau potable	CHF	68'000.00
Concept incendie	CHF	4'000.00
Travaux de génie civil (étanchéité et pose drainage extérieur)	CHF	18'000.00
Assainissement du réseau électrique	CHF	7'000.00
Assainissement du réseau sanitaire	CHF	7'000.00
Travaux de plâtrerie peinture (réparation dégâts infiltrations)	CHF	21'000.00
Travaux de menuiserie (mise en conformité selon normes feu)	CHF	29'000.00
Assainissement sols de cuisine (réparation dégâts eau)	CHF	6'000.00
Installation extracteur de fumée (mise en normes)	CHF	3'000.00
Agencement de cuisine	CHF	6'000.00
Sous-total	CHF	173'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 5 %)	CHF	8'650.00
Total final HT	CHF	181'650.00
TVA 7.7 %	CHF	13'987.05
Total général final travaux de rénovations (TTC)	CHF	195'637.05

→ **Crédit budgétaire d'entretien à approuver:** CHF 195'637.05

→ **Montant inscrit au budget 2023:** Néant



Madame la Présidente prend note et répond à la question suivante :

- ✓ Concernant le premier tableau présenté, si vous l'archivez, il faudrait faire mention du Conseil bourgeoisial et non du Conseil communal, même si c'est le même.

Il s'agit du terme générique utilisé par souci de simplification, mais il est bien question de la Commune bourgeoisiale, du Conseil de la Commune bourgeoisiale. Dans les procès-verbaux des séances de Conseil, il est fait mention de la Commune bourgeoisiale.

Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan prend note et répond aux questions suivantes :

- ✓ Qu'avez-vous fait de l'ancien mobilier de l'Auberge de la Bourgeoisie ?

Il y a eu des demandes de particuliers pour l'achat du mobilier mais elles ont été refusées. En effet, une partie du mobilier actuel ayant été acquis par le nouveau gérant, il sera à remplacer lors de son départ. A ce stade, la Bourgeoisie a donc préféré conserver l'ancien mobilier qui est stocké dans le bâtiment Swisscom.

- ✓ Qu'en est-il de la garantie du produit qu'ils ont injecté dans la tuyauterie ? Une entreprise de ma connaissance a dû tout refaire après 3 ans.

Monsieur le Chef de service Equipements et infrastructures Benjamin Vaudroz informe qu'il s'agit de garanties usuelles selon les normes en vigueur, notamment la norme SIA 118, à savoir 2 ans à compter de la réception des travaux pour des défauts mineurs, 5 ans pour des défauts cachés et 10 ans pour des défauts intentionnellement cachés. A savoir, que de très bons retours sont donnés sur ces travaux réalisés depuis plusieurs années. Monsieur le Conseiller communal Roland Tagan ajoute que ce genre d'intervention a été réalisé à l'école de Troistorrents depuis un certain temps et qu'il n'y a pas eu de problèmes.

- ✓ Qu'avez-vous fait des armoiries, allez-vous les remettre ?

L'idée était de pouvoir remettre, sous une forme à définir, les armoiries dans la salle de la Bourgeoisie. Celles de la salle à manger du restaurant, qui ont été enlevées suite à la rénovation, sont trop grandes et le système mise en place, avec les lampes suspendues, ne permettait pas de les remettre en place. Pour l'instant, elles sont mises de côté et la Commission bourgeoise va réfléchir sur leur utilisation. Elle va également réfléchir à une manière de remettre les armoiries dans une salle de ce bâtiment, tout en ayant à l'esprit de procéder à une mise à jour, certaines armoiries étant manquantes sur les dernières versions, notamment concernant les personnes ayant acquis la Bourgeoisie récemment.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote pour l'approbation du crédit budgétaire d'investissement de CHF 315'614.85 TTC. L'Assemblée primaire accepte ce crédit à l'unanimité.

Madame la Présidente passe ensuite au vote pour l'approbation du crédit budgétaire d'entretien de CHF 195'637.05 TTC. L'Assemblée primaire accepte ce crédit à l'unanimité.

Elle remercie l'assemblée pour ces acceptations ainsi que pour la confiance témoignée et réitère les excuses du Conseil municipal pour le manquement concernant ces crédits qui auraient dû être validés en même temps que le budget. Cela va dans le sens de l'amélioration du processus d'élaboration des budgets d'essayer de mieux anticiper.

11. PROLONGATION DU DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE ENERGÉTIQUE DU VALLON DE MORGINS SA (CEVM SA)

Madame la Présidente informe que cet objet fait partie des grands chantiers de Morgins, soit la réfection complète de la centrale de chauffe, afin d'assurer la pérennité de la centrale et surtout la sécurité du réseau.

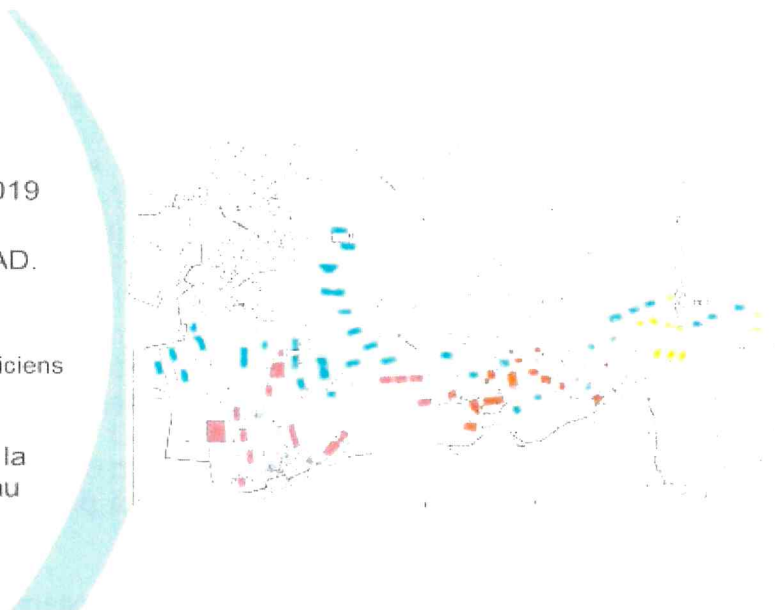
Pour rappel, le premier DDP d'une durée de 30 ans, instauré en faveur de la société CEVM SA au moment de sa création, qui court actuellement jusqu'en 2040, avait déjà été validé par l'Assemblée primaire. La demande de prolongation de ce DDP a été préavisée positivement par la Commission bourgeoise ainsi que par le Conseil communal.

Elle cède ensuite la parole à Monsieur Giulio Caimi, membre du Conseil d'Administration de la société CEVM SA, pour une présentation des différents aspects techniques du projet de chantier liés au chauffage à distance et des raisons de leur demande de prolongation.

Monsieur Giulio Caimi fait un bref historique sur la reprise du chauffage à distance par Romande Energie.

Historique

- Reprise par RE – 01.01.2019
- Démarche commerciale et densification du réseau CAD.
- Non-respect des normes d'émission
 - Difficulté à trouver des techniciens pour régulation
 - Emissions excessives
- Nécessité d'adaptation de la centrale au nouveau réseau CAD



La chaudière de la centrale ayant vieilli trop rapidement, avec son lot d'émissions et de pannes de plus en plus fréquentes, le Canton a exigé de procéder à des interventions massives pour mettre en conformité ladite centrale. Les travaux ont donc commencé en mars 2023 pour reconstruire toute la centrale, avec de nouvelles chaudières. Une mise en service de la nouvelle installation est prévue fin octobre-novembre 2023.

Au vu de ces importants investissements dont l'amortissement est calculé sur 50 ans, et en tablant sur une durée d'exploitation de la centrale de 50 ans, le DDP actuel arrivant à échéance le 17.12.2040 ne laisse pas suffisamment de temps pour amortir complètement les investissements réalisés. De plus, un investissement sur 18 ans ne serait pas viable économiquement.

Demande à la Bourgeoisie

- Investissements réseau CAD: 4 à 6 MCHF → durée d'amortissement de 50 ans
- Investissement centrale: 4 MCHF → durée d'amortissement de 25 ans
- Situation Actuelle: DDP jusqu'au 17.12.2040 à 10'000 CHF/an → impact sur amortissements
- Demande: DDP de 50 ans dès fin des travaux, soit jusqu'en 2073 avec augmentation de la rente dès 2041 à 15'000 CHF/an

- Actionnariat CEVM:
 - Romande Energie Services SA: 83.80%
 - Commune municipale Troistorrents: 9.40%
 - Commune bourgeoise Troistorrents: 5.80%
 - Ecovalbois: 1.00%

	Actuel	Demande CEVM
Investissement Réseau [CHF]	9 000 000	9 000 000
Durée du contrat	18	50
Annuité [CHF/an]	769 916	492 991
Vente Energie [kWh/an]	9 000 000	9 000 000
Implication sur prix énergie [cts/kWh]	8.6	5.5
Impact sur le comptes		276 925

A la fin de la présentation, Monsieur Giulio Caimi répond aux questions suivantes :

- ✓ A quand la prochaine prolongation ? Dans 10 ans, allez-vous demander une nouvelle prolongation ?

Non, l'idée est de prolonger 50 ans. Passé ce délai, nous arriverons à la fin de la période d'investissement et donc, en théorie, il n'y aura plus rien dans les comptes.

Madame la Présidente ajoute qu'il faut être conscients que si Romande Energie n'avait pas repris ce réseau, la Commune et la Bourgeoisie n'auraient pas été en mesure de consentir ces investissements et il aurait fallu peut-être stopper le chauffage à distance. Les investissements consentis par Romande Energie sont énormes, la société est en phase de négociation des emprunts pour garantir le financement de ces installations et, pour longtemps, il n'y aura pas de dividendes. A souligner encore qu'un geste a été fait par rapport au tarif de location au m² qui est plus du double supérieur au tarif de location de parcelles à différents endroits de la commune. Il faut également prendre en compte la fourniture des plaquettes qui pourraient provenir uniquement de notre service forestier, ce qui déboucherait sur une augmentation potentielle des gains pour la Bourgeoisie, indépendamment de la location encaissée pour le DDP. La situation devra effectivement être réévaluée d'ici une quarantaine d'années. D'ici là, il y aura peut-être d'autres technologies et plus besoin de la centrale.

- ✓ Est-ce que les immeubles concernés par les extensions du réseau sont d'accord de se raccorder ?

Oui, une grande partie des bâtiments en bleu sur le croquis "Historique" sont d'accord de se raccorder, surtout pour des raisons écologiques (chauffage avec le bois de la région) et de confort.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote pour l'approbation de la prolongation du DDP pour une durée de 50 ans jusqu'en 2073, à CHF 10'000/an jusqu'en 2040 et à CHF 15'000/an dès 2041. L'Assemblée primaire accepte cette prolongation à l'unanimité.

12. DIVERS

Madame la Présidente n'a pas de divers particuliers à ajouter. Elle rappelle simplement la prochaine journée des bourgeois qui se tiendra le 9 septembre prochain. Les inscriptions sont à faire auprès du Conseiller communal Monsieur Roland Tagan ou auprès du Chef de service Bourgeoisie Monsieur Hilaire Dubosson.

Elle prend note et répond aux questions suivantes :

- ✓ Je souhaiterais que le Conseil bourgeoisial, par l'intermédiaire de Monsieur Roland Tagan, essaie de mettre en place un vrai Conseil bourgeoisial, c'est l'avenir pour défendre une Bourgeoisie.

Nous prenons note de cette demande. C'est un dossier qui peut être confié à la Commission bourgeoisiale et qui pourrait être accéléré dans son processus suivant que la nouvelle constitution soit acceptée ou non.

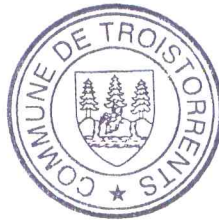
- ✓ Le tournoi de l'amitié se déroule cette semaine à Fayot. Un cône se trouve sur un regard chez Monsieur Bernard Schädler et la route comporte beaucoup de nids de poule. Serait-il possible de mettre un bidon de goudron à deux ou trois endroits et d'avoir éventuellement des radars de contrôle de vitesse sur la route du Stade ? Concernant le radar de contrôle, la PIDM a son programme établi à l'avance pour les trois communes de la vallée, mais elle invite le Conseiller communal Oscar Dubosson

à contacter la PIDM à ce sujet. Pour ce qui est des nids de poule, notre Chef de service Equipements et infrastructures, Monsieur Benjamin Vaudroz, a pris note de la remarque et va regarder ce qui est possible de faire durant ces quatre derniers jours.

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, Madame la Présidente clôt l'Assemblée primaire bourgeoisiale. Elle remercie Messieurs Brigante et Caimi pour leur présence, le Conseil communal et l'ensemble des collaborateurs qui ont permis la bonne tenue de cette Assemblée ainsi que toutes les personnes présentes pour leur participation. Elle leur souhaite une bonne rentrée dans leur foyer ainsi qu'un bel été. Elle invite les personnes qui le souhaitent à se rendre à l'Auberge de la Bourgeoisie où un verre leur sera servi, offert par la Bourgeoisie de Troistorrents.

Pour la Bourgeoisie :

C. Cipolla, Présidente



C. Savioz, Secrétaire adjointe